

## Note de présentation synthétique du compte administratif 2024 du budget principal

### I) Les éléments de contexte

Le budget 2024 s'est inscrit dans un contexte inflationniste notamment tant sur nos charges à caractère général que sur la masse salariale (du fait notamment de mesures exogènes et choisies en faveur des agents) ou les autres charges de gestion courante (contributions à d'autres organismes).

On constate une reprise de l'effet de ciseau, les dépenses augmentant plus rapidement que les recettes.

Il s'en suit une baisse importante de notre épargne nette.

### II) Les priorités du compte administratif 2024

La communauté n'a pas souhaité souscrire de nouvel emprunt sur 2024.

Le budget a dû faire face à une hausse des charges de gestion courante de + 8,66 % principalement pour les raisons expliquées ci-dessus (inflation, revalorisations salariales imposées ou choisies...) :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evo 2023/2024	Evo en %
011 Charges à caractère général	3 334 542 €	3 462 932 €	4 017 649 €	554 717 €	16,02%
012 Charges de personnel	16 254 000 €	16 969 301 €	18 292 073 €	1 322 772 €	7,80%
014 Atténuations de produits	1 407 599 €	1 482 364 €	1 550 881 €	68 518 €	4,62%
65 Autres charges de gestion courante	6 095 789 €	6 384 432 €	6 888 579 €	504 147 €	7,90%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)</b>	<b>27 091 930 €</b>	<b>28 299 029 €</b>	<b>30 749 183 €</b>	<b>2 450 154 €</b>	<b>8,66%</b>

Toutefois, les recettes de gestion courante croissent mais à un rythme beaucoup moins important.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evo 2023/2024	Evo en %
013 Atténuations de charges	158 800 €	54 247 €	225 618 €	171 371 €	315,91%
70 Produits services, domaine	3 446 148 €	3 412 710 €	3 386 370 €	-26 339 €	-0,77%
73 Impôts et taxes	19 067 783 €	12 209 711 €	12 453 379 €	243 668 €	2,00%
731 Fiscalité locale		7 657 353 €	8 051 090 €	393 737 €	5,14%
74 Dotations et participations	9 079 849 €	8 751 765 €	8 667 397 €	-84 368 €	-0,96%
75 Autres produits de gestion courante	392 872 €	276 727 €	353 751 €	77 024 €	27,83%
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)</b>	<b>32 145 452 €</b>	<b>32 362 512 €</b>	<b>33 137 605 €</b>	<b>775 093 €</b>	<b>2,40%</b>

Une grande majorité de recettes connaissent des évolutions positives et le montant exécuté dépasse le montant inscrit au budget. Toutefois l'agglomération est fortement pénalisée par

le gel des fractions de TVA. Les produits des dotations et participations sont en diminution constantes depuis 2022.

### III) L'évolution et la structure des ressources et charges

La masse salariale a augmenté en 2024, du fait de choix (balance des entrées/sorties de personnel positive, d'actions en faveur des agents) mais aussi de mesures imposées par l'Etat (5 points d'indice supplémentaires, augmentation des charges patronales).

L'agglomération a pâti de l'inflation, en ce qui concerne ses charges à caractère général (assurances, énergies, maintenances). Des changements de méthode ayant pour objectif une amélioration de la qualité des comptes ont également joué un rôle.

Le montant des subventions versées aux associations n'a pas connu d'évolution significative.

Les participations au CIAS (+ 180 k€) et au SDIS du Gers (+ 101 k€) sont en progression.

Grand Auch n'a pas été impacté par la volatilité des taux d'intérêt. En effet la totalité de l'encours du budget général est à taux fixe.

Les principaux impôts et taxes ont vu leur produit augmenter de façon limitée en 2024. A noter la diminution sensible de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à une année 2023 rendue exceptionnelle par les soucis de déclaration électronique des biens immobiliers par l'Etat.

	2023	2024	Evolution	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 231 749 €	1 274 910 €	43 161 €	3,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68 324 €	70 906 €	2 582 €	3,78%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	606 793 €	513 364 €	-93 429 €	-15,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	4 054 734 €	4 216 111 €	161 377 €	3,98%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0 €	0 €	0 €	
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	371 207 €	394 276 €	23 069 €	6,21%
Taxe sur les surfaces commerciales	988 745 €	1 057 504 €	68 759 €	6,95%
Autres recettes fiscales	4 012 775 €	4 449 770 €	436 995 €	10,89%
Fraction de TVA (remplacement ex TH)	6 381 929 €	6 380 056 €	-1 873 €	-0,03%
Fraction de TVA (remplacement ex CVAE)	2 150 808 €	2 147 572 €	-3 236 €	
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>19 867 064 €</b>	<b>20 504 469 €</b>	<b>637 405 €</b>	<b>3,21%</b>

Les principales dépenses d'équipement effectuées en 2024 sont identifiées comme suit :

- Travaux de la ludothèque du Garros : 824 k€ ;
- Divers achats de matériels, d'équipements pour les services : 284 k€ ;
- Travaux d'aménagement dans le cadre du NPNRU du Garros : 259 k€ ;
- Travaux de la crèche boule de gomme : 258 k€ ;
- Participation au financement de l'IFSI : 250 k€ ;
- Travaux sur l'abattoir : 208 k€
- Aménagements de terrains : 199 k€.

#### IV) Le montant du budget général

L'exécution du budget général 2024 de l'agglomération est le suivant :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 620 690,85	G	35 137 857,14
	Section d'investissement	B	4 460 801,38	H	7 567 695,39
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 071 317,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	485 862,64 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	38 081 492,23	= G + H + I + J	47 262 732,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 126 860,61	L	2 116 650,63
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	3 126 860,61	= K + L	2 116 650,63
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	33 620 690,85	= G + I + K	39 209 174,14
	Section d'investissement	= B + D + F	7 587 661,99	= H + J + L	10 170 208,66
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	41 208 352,84	= G + H + I + J + K + L	49 379 382,80

#### V) Les niveaux d'épargne

L'évolution des niveaux d'épargne sur les trois dernières années est la suivante :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 Charges à caractère général	3 334 542 €	3 462 932 €	4 017 649 €
012 Charges de personnel	16 254 000 €	16 969 301 €	18 292 073 €
014 Atténuations de produits	1 407 599 €	1 482 364 €	1 550 881 €
65 Autres charges de gestion courante	6 095 789 €	6 384 432 €	6 888 579 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)</b>	<b>27 091 930 €</b>	<b>28 299 029 €</b>	<b>30 749 183 €</b>
013 Atténuations de charges	158 800 €	54 247 €	225 618 €
70 Produits services, domaine	3 446 148 €	3 412 710 €	3 386 370 €
73 Impôts et taxes	19 067 783 €	12 209 711 €	12 453 379 €
731 Fiscalité locale		7 657 353 €	8 051 090 €
74 Dotations et participations	9 079 849 €	8 751 765 €	8 667 397 €
75 Autres produits de gestion courante	392 872 €	276 727 €	353 751 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)</b>	<b>32 145 452 €</b>	<b>32 362 512 €</b>	<b>33 137 605 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>5 053 522 €</b>	<b>4 063 483 €</b>	<b>2 388 422 €</b>
67 Charges exceptionnelles	2 999 €	323 836 €	19 924 €
77 Produits exceptionnelles	57 303 €	1 017 €	283 €
<b>Solde exceptionnel</b>	<b>54 304 €</b>	<b>-322 819 €</b>	<b>-19 641 €</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 107 826 €</b>	<b>3 740 665 €</b>	<b>2 368 781 €</b>
66 Charges financières	58 133 €	46 368 €	34 222 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 049 693 €</b>	<b>3 694 297 €</b>	<b>2 334 559 €</b>
16 Remboursement capital	401 137 €	431 344 €	438 280 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>4 648 556 €</b>	<b>3 262 953 €</b>	<b>1 896 279 €</b>

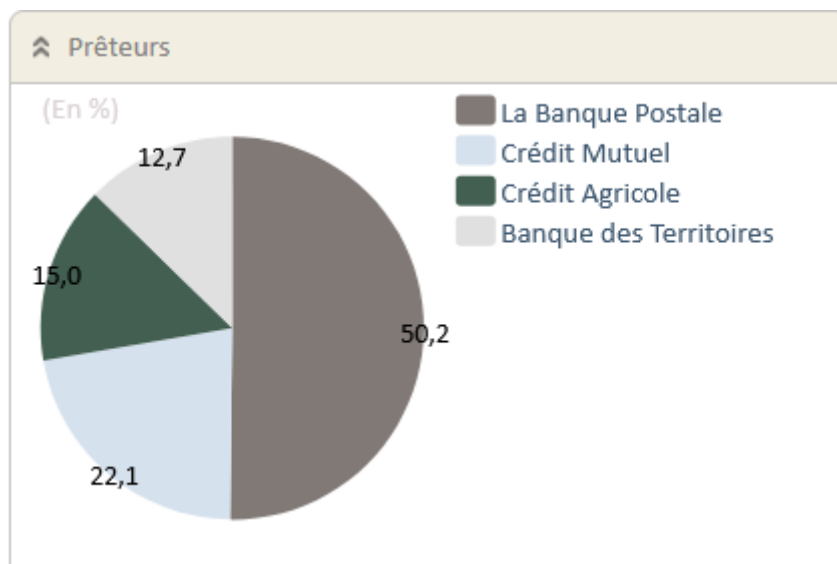
2024 voit l'effet de ciseaux apparu en 2023 se poursuivre et s'accroître sensiblement. Le niveau d'épargne nette est en diminution sensible.

#### VI) La dette de l'agglomération

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 était de 1 023 004,94 €.

La capacité de désendettement est de 0,44 année.

La totalité de la dette du budget principal est à taux fixe et classée A1 sur la charte Gissler.



Il est à noter l'extinction deux emprunts en 2024 représentant une annuité de près de 130 k€.

#### VII) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition appliqués en 2024 sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 38,79 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 3,00 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,84 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,46 %.

#### VIII) Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 744,66 € ;

Recettes réelles de fonctionnement/population : 848,52 € ;

Dépenses d'équipement brut/population : 92,38 € ;

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 59,49 %.

#### IX) Les effectifs et charges de personnel

Le montant des charges de personnels et frais assimilés mandatés, sur l'exercice 2024, s'élève à 18 292 073,13 € soit un taux de consommation des crédits de 99,15 %.

Ces charges augmentent de 1,32 M€ par rapport à 2023 soit + 7,80 %.

La durée horaire de travail est de 1 607 heures/an.